

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article967>



Programme du CAPES NSI 2020

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -

Date de mise en ligne : jeudi 5 décembre 2019

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Cr  ation d'un Capes Num  rique et sciences informatiques    partir de la session 2020

Partagez cette page

-
-
-
-
-

Imprimer cette page

L'enjeu majeur de la transformation num  rique se traduit par la mise en place d'un nouvel enseignement sp  cialis   "Num  rique et sciences informatiques" en classe de premi  re    compter de la rentr  e de 2019 et en classe terminale    la rentr  e de 2020.

Deux mesures sont mises en   uvre pour permettre aux professeurs de d  livrer une formation de qualit  , exigeante et au fait des derni  res   volutions technologiques : la mise en place d'une formation sp  cifique dans le cadre d'un dipl  me universitaire et la cr  ation d'un Capes "Num  rique et sciences informatiques".



- [Le Capes externe de sciences num  rique et sciences informatiques](#)
- [Le troisi  me concours du Capes de num  rique et sciences informatiques](#)
- [Le Capes interne de sciences num  rique et sciences informatique](#)

La premi  re session du Capes "Num  rique et sciences informatiques" aura lieu en 2020. Les laur  ats seront nomm  s professeurs stagiaires    la rentr  e de septembre 2020.

Le Capes externe de sciences numériques et sciences informatiques

Les conditions d'inscription au concours

Pour pouvoir se présenter au concours externe, les candidats doivent remplir la condition de diplôme suivante :

- Être inscrits en première année d'études (M1) en vue de l'obtention d'un master,
- ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master,
- ou être inscrits en dernière année d'études (M2) en vue de l'obtention d'un master,
- ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

Ils doivent également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (nationalité, jouissance des droits civiques etc...)

[En savoir plus sur les conditions d'inscription au Capes externe](#)

Les Épreuves du concours

Le concours comporte :

- **2 Épreuves écrites d'admissibilité :**

- Première Épreuve d'admissibilité : le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes. L'Épreuve consiste en leur analyse et leur résolution (coefficient 1).

- Deuxième Épreuve d'admissibilité : cette Épreuve s'appuie sur un ou plusieurs documents pour un ou plusieurs niveaux de classe déterminés par le jury. Elle consiste en leur exploitation et leur analyse guidées par un questionnaire précis (coefficient 1).

- **2 Épreuves orales d'admission :**

- Épreuve de mise en situation professionnelle : l'Épreuve consiste en un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury (coefficient 2).

- Épreuve sur dossier : l'Épreuve repose sur une présentation d'un dossier réalisé par le candidat, suivie d'un entretien avec le jury (coefficient 2).

[En savoir plus sur les Épreuves du Capes externe de sciences numériques et sciences informatiques](#)

[Le programme de la session 2020 du Capes externe de num rique et sciences informatiques \(compl t  le 08/10/2019\)](#)

Recommandations aux candidats

La note "recommandations aux candidats"  tablie par la Pr sidente du jury guide les futurs candidats sur les attentes des jurys de la session 2020.

[Recommandations aux candidats](#)

Exemple de sujet pour la deuxi me  preuve d'admissibilit 

Cet exemple de sujet ne constitue pas un sujet dans son int gralit , ni un probl me progressif constitu  de plusieurs questions. Il comprend plut t un ensemble de questions repr sentatives de cette  preuve qui peuvent concerner des th mes tr s diff rents du programme du Capes de num rique et sciences informatiques. Chaque exercice de ce sujet z ro peut  tre trait  ind pendamment les uns des autres. Ce sujet z ro comprend principalement des questions li es aux activit s d'enseignement. Des questions li es aux savoirs disciplinaires seront aussi pos es dans cette  preuve.

[Exemple de sujet pour la deuxi me  preuve d'admissibilit ](#)

Le troisi me concours du Capes de num rique et sciences informatiques

Les conditions d'inscription au concours

Pour pouvoir se pr senter au troisi me concours, **les candidats doivent justifier d'au moins cinq ans d'exp riences professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit priv , sans condition de dipl me.**

Ils doivent  galement remplir les conditions g n rales d'acc s   la fonction publique (nationalit , jouissance des droits civiques etc...)

[En savoir plus sur les conditions d'inscription au troisième concours du Capes](#)

Les Épreuves du concours

Le concours comporte :

- **1 Épreuve écrite d'admissibilité :**

Première Épreuve d'admissibilité du concours externe du Capes : le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes. L'Épreuve consiste en leur analyse et leur résolution (coefficient 1).

- **1 Épreuve orale d'admission :**

Seconde Épreuve d'admission du concours externe du Capes : Épreuve sur dossier. L'Épreuve repose sur une présentation d'un dossier réalisé par le candidat, suivie d'un entretien avec le jury (coefficient 1).

[En savoir plus sur les Épreuves du troisième concours du Capes de numérique et sciences informatiques](#)

Le programme est identique à celui du concours externe du Capes

[Le programme de la session 2020 du Capes externe de numérique et sciences informatiques](#)

Recommandations aux candidats

La note "recommandations aux candidats" établie par la Présidente du jury guide les futurs candidats sur les attentes des jurys de la session 2020.

[Recommandations aux candidats](#)

Le Capes interne de sciences numérique et sciences informatiques

Ce concours n'est pas organisé en 2020.

Les conditions d'inscription au concours

Pour pouvoir se présenter au concours interne, **les candidats doivent**, entre autres conditions, **justifier de trois ans d'exercice de service public et d'obtenir une licence** (ou équivalent).

Ils doivent également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (nationalité, jouissance des droits civiques etc...)

[En savoir plus sur les conditions d'inscription au Capes interne](#)

Les Épreuves du concours

Le concours interne comporte :

- **1 Épreuve écrite d'admissibilité :**

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 1)

- **1 Épreuve orale d'admission :**

À partir d'un sujet remis par le jury, l'épreuve consiste en un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury (coefficient 2)

[En savoir plus sur les Épreuves du Capes interne de numérique et sciences informatiques](#)

Mise à jour : 18.11.2019